MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Manifestation sur la voie publique

Effectuez une déclaration pour une manifestation sur la voie publique.

Déclarer une manifestation sur la voie publique

L'organisation d'une manifestation est soumise à une demande d'autorisation. Pour effectuer votre demande vous devrez constituer un dossier comprenant les documents suivants (en télécharegement dans la colonne de droite) :

- Dossier de sécurité **à déposer 3 mois avant la manifestation**
- Pour les ventes au déballage : déclaration préalable, attestation sur l'honneur
- Pour la distribution de boissons : demande d'ouverture d'un débit de boisson temporaire

Fil Infos

ECONOMIE, EVÈNEMENT

Appel à candidatures : Nocturnes du Marché 2025

ECONOMIE

Un engagement fort pour l'avenir du tourisme, une opportunité pour La Baule-Escoublac

COMMUNICATION, ECONOMIE

Classement des « villes et villages de france où il fait bon vivre » : spectaculaire progression de La Baule-Escoublac

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

02 51 75 75 75